

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 241 - DDCT Subventions (3 500 euros) à deux associations de jeunesse (10^e).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose deux subventions à deux associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Ngamb'Art (6881 / 2016_02361) domiciliée 9, rue Louis Blanc (10^e) pour ses projets « 10^e Jeunes Talents » et « Flash Mob 10^e ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association L'Aire à Mots (12366 / 2016_03918) domiciliée 99, Boulevard Magenta (10^e) pour son projet « Ateliers d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels (jeunes) : objectif livre publié ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO